



Mairie d'Angoulins – Point de situation COVID 19 vendredi 29 mai 2020 www.angoulins.fr

Nouvelles informations et dispositions relatives à la seconde phase de déconfinement du 02 juin au 20 juin 2020

Accueil et services publics

La mairie poursuit son rythme d'ouverture par demi-journée, les matin, avec respect des gestes barrière. L'accueil téléphonique est assuré toute la journée. **L'accueil sur rendez-vous est privilégié.** Les horaires d'ouverture au public seront étendus dans les semaines à venir en fonction des besoins.

L'instruction des demandes d'urbanisme est effective.

Les services administratifs seront pour partie présents sur site, pour partie en télétravail qui reste encouragé par le Gouvernement.

Les mariages peuvent à nouveau être organisés à compter du 2 juin – se rapprocher de la mairie pour les modalités

La médiathèque est ouverte les Mardi, Vendredi et Samedi de 10h à 12h30, Mercredi de 10h à 12h30 et de 15h à 18h.

Avec respect des gestes barrière, et un système de réservation préalable des livres qui seront remis à l'accueil (le protocole sanitaire interdit toute déambulation entre les rayonnages).

Même après le confinement, les bibliothèques et médiathèques de l'agglomération offrent jusque fin mai l'accès à toutes leurs ressources numériques (vidéos, ebooks, presse, ...)

Se connecter à www.bibliotheques.agglo-larochelle.fr, onglet *Ressources Numériques*.

Parc et jardins publics sont accessibles sans rassemblement de plus de dix personnes.

ouverture dans la première semaine de juin des sanitaires publics au Port du Loiron, à la Platère, et dans le parc municipal. Les sanitaires de l'îlot St Pierre restent fermés pour l'instant.

Une nouvelle étape dans la réouverture des écoles :

les protocoles sanitaires de l'éducation nationale sont inchangés.

La semaine scolaire est maintenue à titre dérogatoire sur 4 jours du 2 au 19 juin, pour des raisons d'organisation. Un accueil périscolaire est organisé de 16 h 30 à 18 h 00 et le mercredi par l'association Angoul'loisirs, sur inscriptions.

Le nombre d'enfants par groupe pourra augmenter progressivement pour répondre aux besoins des familles, dans la limite de 15 enfants par classe, et quand la surface des classes le permet.

Pour répondre à des besoins complémentaires qui sont en cours d'évaluation, la mairie étudie, avec l'Education Nationale, l'accueil d'enfants en dehors des installations scolaires, pour des activités culturelles, sportives ou de loisirs.

En conséquence, ***les salles associatives et sportives restent fermées jusqu'à nouvel ordre pour répondre aux besoins prioritaires de l'Ecole et des familles.***

La cantine scolaire reste fermée jusqu'à la fin de l'année scolaire : les pique-niques en classe sont poursuivis.

Vie associative et manifestations à compter du 2 juin :

En raison de la **priorité donnée à la reprise de la vie scolaire**, les salles associatives et sportives sont mobilisées pour les besoins prioritaires des écoles (accueil d'enfants ne pouvant être intégrés aux groupes existants, limités à 15 enfants / groupe).

En fonction des besoins effectifs des écoles, et des mesures sanitaires à maintenir dans les lieux confinés, une nouvelle information sera apportée ultérieurement aux associations sur les possibilités d'utilisation des salles.

les sports collectifs et de contact restent interdits par décision du Gouvernement : Foot, basket, judo, ...

les manifestations du début de l'été restent annulés : Fête Musique fin juin, 14 juillet. La manifestation Passeurs d'images (cinéma plein air), prévue le 15 août, se tiendra si les conditions sanitaires le permettent.

Plage, littoral, port :

Les restrictions concernant la plage de la Platère et le Port du Loiron sont levées à compter du 2 juin. La location des cabanes du port pourra reprendre à compter du 5 juin, avec respect des gestes barrière.

Déchetteries de l'agglomération :

Aujourd'hui, 9 déchetteries sur 13 sont en activité. Elles le seront toutes le lundi 8 juin. La liste est disponible sur le site internet de l'agglomération de La Rochelle.

En raison de graves difficultés de la filière au niveau national, la collecte des bornes de textiles usagés est suspendue. Les usagers sont invités à conserver pour l'instant leurs textiles usagés.

Marché Place Michel Crépeau :

Le Marché est ouvert, aux dates et horaires habituels, avec une disposition des stands et une organisation des flux de clients compatibles avec la sécurité sanitaire.

Aide aux personnes fragiles et / ou isolées

La Banque alimentaire et le CCAS poursuivent l'approvisionnement des personnes en difficultés et de personnes isolées. Les distributions ont repris dans le local habituel, avec respect des gestes barrière.

Il est toujours possible de s'inscrire ou de signaler des personnes isolées / en difficulté en contactant la mairie.

Aide aux entreprises :

un plan très complet et très ambitieux **d'aide aux entreprises**, et notamment aux petites entreprises, a été élaboré par la communauté d'Agglomération : aide.eco.agglo-larochelle.fr

Les entreprises, commerçants, artisans, sont invités à contacter pour toute question le numéro unique mis en place par la Communauté d'Agglomération : 05 46 30 34 81

La commune d'Angoulins, lors du Conseil Municipal du 25 mai, a mis en place une **exonération partielle** de la taxe locale sur la publicité extérieure, et a **exonéré** les commerçants, artisans et professions libérales des droits de terrasse et des droits de marché jusqu'à la fin de l'année.

Des extensions de terrasse ont été attribuées aux café – restaurants du centre bourg qui peuvent ouvrir à compter du 2 juin.

Le camping A la Corniche ouvre à compter du samedi 6 juin.

Consultez régulièrement le site www.angoulins.fr et notre page facebook. Sur notre site, vous êtes invités à laisser vos coordonnées téléphoniques pour être automatiquement alertés en cas d'urgence.

Bon courage à toutes et à tous.

Le Maire,

Daniel VAILLEAU

**POUR LA SECURITE DE TOUS, RESTONS VIGILANTS, APPLIQUONS LES GESTES BARRIERE.
COVID 19 - Numéro vert national : 0 800 130 000 (H 24 et 7J/7)**